

Compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de Braillans du 14 juin 2014

Étaient présents : DULA Olivier, *GLORIEUX Raphaël*, *GLORIEUX Nicolas*, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, *PETIT Marc*, RAVOT Jean-Paul

Étaient absents : *ARBEY Daniel*, BORSOTTI André, BOUVOT Patrice, *CACHOT Robert*.

Membres admis en italique

Étaient à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la saison 2013/2014. - Règlement des bracelets et invitations - Préparation de la saison future - Questions diverses 	Aucune Procuration présentée avant le début de la séance.
--	---

La séance a été ouverte à 17h15

Bilan (2013/2014) et prévisions (2014/2015) du plan de chasse :

	Saison 2013/2014		Saison 2014/2015	
	Attribués	Réalisés	Demandés	Attribués
Sanglier	2 adultes + 2 jeunes + 2 jeunes de l'année dernière	3 jeunes + 1 adulte M + 1 Adulte femelle	2 jeunes tir été	2 jeunes tir été*
Chevreuil	2	2	4 dont 2 tir été	2 dont 1 tir été

* : cette attribution est provisoire, le complément sera décidé ultérieurement en accord avec le GIC des bois de Sassy et la fédération des chasseurs, l'attribution définitive sera communiquée lors de la réunion précédent l'ouverture. En attendant la distribution des bracelets, la fédération autorise d'utiliser un bracelet de la saison précédente pour le tir d'été.

Bilan financier de la saison 2013/2014 :

Après présentation des opérations de recettes et dépenses, le compte de l'ACCA révèle pour la saison 2013/2014 un résultat positif de 644,60€. Le solde bancaire présentera un crédit de 1844,44€ lorsque les remboursements des bracelets de sanglier et les invitations seront tous endossés et les diverses dépenses réglées. Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Remboursement bracelets de sanglier

Ont été prélevés cette saison : 3 sangliers jeunes, 1 sanglier adulte et un sanglier adulte femelle avec pénalité. Comme le partage de la viande s'est effectué entre tous, il en a été de même pour le coût des bracelets.

Ce qui représente une somme de $3 \times 30€ + 1 \times 55€ + 2 \times 110€ = 365 €$, qui divisé par 11 chasseurs et 1 membre du C.A. donne une participation de 30,42€ chacun.

Le règlement s'est effectué au cours de la réunion pour les personnes présentes.

A l'avenir : en cas de prélèvement de sanglier femelle de + de 40 kg sans bracelet adulte la pénalité sera partagée entre tous les membres du C.A. tant que le poids n'excède pas 60kg, au-delà le tireur d'acquittera de la totalité de la pénalité

Assurance Chasse :

MMA propose une cotisation de 175€ (contre 151€ l'année dernière), on reste avec MMA cette année, on fera marcher la concurrence l'année prochaine

Budget pour la saison 2014/2015 :

Pour l'agrainage les 500 Kg achetés par le biais du GIC bois de Sassy se sont révélés insuffisants, on prendra 800 Kg cette saison.

Montant de la cotisation et des invitations pour la saison 2014/2015 :

Patrice BOUVOT est incertain. Jean-Philippe GLORIEUX chassera la saison prochaine en tant que membre admis. Roland GRANDPERRIN a demandé à chasser à Braillans, l'ensemble des membres est d'accord de l'intégrer également en membre admis, encore faut-il qu'il soit toujours d'accord...

Au vu des résultats financiers de l'année écoulée, du nombre de membres souhaitant chasser et des remarques précédentes, le montant des actions reste inchangé par rapport à la saison 2014/2015 :

- 100€ pour les membres de droit
- 160€ pour les membres admis

Avec 10€ de supplément pour l'entretien des chemins et tranchées pour les membres admis qui ne font pas ces travaux.

Dons divers :

Marc PETIT et Jean Pierre LOUP font un don respectif de

- 30€ en raison de son erreur de tir pour financer l'achat de maïs
- 0,30€ pour arrondi

Invitations pour la saison 2014/2015 :

Les invitants pourront faire un don de 7€ (montant inchangé) pour une invitation

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Renouvellement d'1/3 des membres du C.A. cette année. 2 membres sortants : Claude NONNOTTE et A. BORSOTTI. Tous 2 se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Composition du conseil d'administration :

Claude NONNOTTE : président (réélu en 2014)	Patrice BOUVOT : trésorier (réélu en 2010)
Jean Pierre LOUP : vice-président (réélu en 2012)	André BORSOTTI : secrétaire (réélu en 2014)
Jean-Paul RAVOT : membre du C.A. (élu en 2010)	Thierry NONNOTTE : membre du C.A. (réélu en 2012)

La séance a été levée à 18h15.

SIGNATURES :

Claude NONNOTTE : président	André BORSOTTI : secrétaire
-----------------------------	-----------------------------